

## Réunion du Comité Syndical

### Procès-verbal de la séance du 15 septembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le quinze septembre à dix-neuf heures, les membres du Comité syndical du Syndicat de communes Mériadec Villages, légalement et individuellement convoqués, se sont réunis, en séance publique, à la mairie annexe située Place de l'église à Mériadec, sous la présidence de Madame Sandrine CADORET, Présidente.

Après avoir procédé à l'appel nominal et constaté que le quorum est atteint, Madame la Présidente ouvre la séance.

Nombre de membres	<u>Etai</u> ent présents :	Sandrine CADORET, Marie-Reine BOURGEOIS, Henri PERRONNO, Bernard FRANÇOIS, Dominique LE CALVEZ, Marie-Agnès CHAUVEL, Richard POTEL, Franck VALLEIN, François POMMOIS, Anne LE CORVEC, Karl HURTAUD, Yves LOIN, Rémy GUILLOUZIC, Stéphane LE MÉNAJOUR, Audrey CAMUS, membres titulaires
En exercice : 20		Michel JALU, Valérie DIARD-MARTIN, membres suppléants
Présents : 17	<u>Absents excusés</u> :	Philippe LE RAY, Denis PRUVOT, Isabelle ARZ, Jean-Yves COZIC, Laurent ARNOIS
Votants : 17	<u>Secrétaire de séance</u> :	Marie-Agnès CHAUVEL
	<u>Date de convocation</u> :	7 septembre 2022

Délibération n°2022/09/1 - Objet : Procès-verbal de la séance du 19 mai 2022

Le Comité syndical,

Vu le code général des collectivités,

Vu le procès-verbal de la séance du 19 mai 2022 soumis à son examen,

Considérant qu'un exemplaire du procès-verbal a été transmis à chaque membre avant la séance, par voie dématérialisée,

Ainsi, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Article unique : APPROUVE le procès-verbal de la séance du Comité syndical du 19 mai 2022, après correction.

*Madame la Présidente informe le Comité syndical de la modification des règles de publicité des délibérations par ordonnance n°2021-1310 et décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021.*

*Ainsi, les règles de publicité des actes des collectivités territoriales sont modifiées par réforme à compter du 1er juillet 2022 : les actes à caractère réglementaire (c'est-à-dire de portée générale et impersonnelle) ainsi que les actes à caractère ni réglementaire ni individuel (c'est-à-dire de norme particulière sans viser un individu précis), doivent faire l'objet d'une publication électronique.*

*Les publications se feront sur les sites [www.plumergat.fr](http://www.plumergat.fr) / [www.pluneret.fr](http://www.pluneret.fr) / <https://www.data.gouv.fr/fr/>*

*Au niveau du Comité syndical :*

*1. Le procès-verbal continue d'être arrêté en début de séance suivante, mais le registre des délibérations ne sera plus signé par les membres du Comité syndical. Il sera désormais signé uniquement par la Présidente et le secrétaire de séance (art. L 2121-15),*

*2. Le compte-rendu des séances du Comité syndical qui était jusqu'alors affiché à la porte de la mairie est supprimé. A sa place, la liste des délibérations examinées par le Comité syndical est affichée sous huit jours et mise en ligne sur le site internet des deux communes (Plumergat et Pluneret).*

*L'objectif de cette réforme de modernisation est de faciliter au public l'accès aux décisions locales.*

---

Délibération n°2022/09/2 - Objet : Décisions prises par la Présidente dans le cadre de sa délégation de fonctions

*Audrey Camus s'étonne que l'école Xavier soit concernée par l'audit énergétique, alors que sa construction est récente. Sandrine Cadoret indique que les unités foncières supérieures ou égales à 1 000 m<sup>2</sup> sont concernées, et ce quelle que soit l'année de construction du bâtiment.*

*Richard Potel indique que la plateforme <https://operat.ademe.fr> est à compléter. Henri Perronno confirme que les saisies sont en cours.*

Le Comité syndical,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2122-22,

Vu la délibération n°2020/07/3 du 9 juillet 2020 donnant délégation du Comité syndical à la Présidente,

Considérant que ces décisions doivent faire l'objet d'un compte-rendu au Comité syndical,

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Présidente,

Article unique : Prend acte des décisions suivantes prises par la Présidente dans le cadre de sa délégation :

Prestation	Date de signature du devis	Entreprise	Montant HT
Sablage et regarnissage du terrain d'honneur	23 mai 2022	Ropertpaysages Ploeren	3 030,00 €
Acquisition tables et chaises pour restaurant scolaire	1 <sup>er</sup> juin 2022	MAC Tinteniac (35)	5 363,40 €
Audit énergétique école Xavier Grall (décret Eco-Energie-Tertiaire)	8 juin 2022	H3C Energies Impulse Rennes	5 837,50 €
Nettoyage des vitres bâtiments	27 juin 2022	Au Sens Propre - Auray	858,00 €
Acquisition d'un aspirateur	11 juillet 2022	Industripack - Locminé	203,50 €
Traitement de la véranda ALSH de Mériadec (infiltrations d'eau)	16 août 2022	Rezolia Auray Locmariaquer	1 465,90 €
Intervention sur chauffage école Xavier Grall		Morbihan Chauffage Ploeren	728,25 €

---

Délibération n°2022/09/3 - Objet : Décision modificative n°2022/1

Madame la Présidente rappelle à l'assemblée que le décret n°2019-771 du 23 juillet 2019 issu de la loi ELAN, dit "Eco-Energie-Tertiaire", impose une réduction progressive de la consommation d'énergie dans les bâtiments publics afin de lutter contre le changement climatique. Les bâtiments situés sur une unité foncière supérieure ou égale à 1 000 m<sup>2</sup> sont concernés.

Concernant le périmètre de Mériadec, il apparaît donc nécessaire de lancer un audit énergétique au niveau de l'école Xavier Grall.

Or, lors de l'élaboration du budget primitif 2022, aucune inscription budgétaire n'a été faite au compte 2031 – frais d'études.

Pour ces raisons,

Le Comité syndical,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant la nécessité de modifier les inscriptions budgétaires 2022 telles que présentées ci-dessous par décision modificative,

Ainsi, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Article 1 : ADOPTE la décision modificative ci-dessous :

CHAPITRE	ARTICLE	Réel/Ordre	INTITULE	MONTANTS
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>				
<b>Dépenses</b>				
20	2031	Réel	Frais d'études	+ 7 100,00 €
020	020	Réel	Dépenses imprévues	- 7 100,00 €

Article 2 : AUTORISE Madame la Présidente ou son représentant à signer toutes les pièces se rapportant à cette délibération.

---

Questions diverses :

- Le coût du panneau d'informations à l'entrée du circuit "la vallée du Léran" sur la faune et la flore, comprenant la charte graphique du Parc Naturel Régional, est estimé approximativement à 1 500 €. Il a été demandé au service environnement/développement durable de la mairie de Pluneret de retravailler sur ce sujet, notamment au niveau du prix qui semble élevé.
- Un panneau d'informations lumineux sera posé en fin d'année sur la place de l'église à Mériadec et les informations diffusées seront identiques aux panneaux déjà installés à Plumergat (accueil de la mairie et future médiathèque). Les trois écrans seront ainsi coordonnés. A la question posée par Karl Hurtaud sur le type d'informations diffusées, Sandrine Cadoret indique qu'il s'agit des événements organisés par la commune, AQTA ou les associations, les séances du Conseil municipal, du Comité syndical Mériadec Villages, des offres d'emplois, des photographies, etc...
- Au sujet du groupe de travail constitué pour le projet d'espace de glisse : Karl Hurtaud indique que la commune de Camors a un très bel espace qui coûte environ 120 K€. L'espace de glisse de Plougoumelen semble être celui qui correspondrait le mieux au projet de Mériadec Villages. Les entreprises qui interviennent sur ces prestations ne sont pas spécialisées, les entreprises de voirie peuvent réaliser ces travaux. Il conviendra de choisir un bureau d'études pour bien définir le projet. En terme de superficie 900 m<sup>2</sup> sont suffisants. Le groupe de travail reste en attente de la réponse des communes questionnées sur leur espace de glisse.
- Karl Hurtaud indique que le grillage est posé autour du terrain de football et que ce site est mis en valeur dans sa globalité.
- La tour au Champ de foire a été enlevée mais les travaux sont à reprendre. Une association a déposé une demande pour l'installation d'un four à pain sur cette place.

- Marie-Reine Bourgeois rappelle que les containers à ordures ménagères situés près du Champ de foire restent sur la voie publique (remarque déjà faite en mai dernier). Franck Vallein suggère de les faire enlever par les services techniques municipaux de Pluneret.
- Sandrine Cadoret indique que les pistes vélos de la prévention routière seront mises en place dans les écoles de Mériadec le vendredi 23 septembre prochain. Les élèves de CM2 de l'école Saint Gilles se rendront sur le parking de l'école Xavier Grall. Le policier municipal de Plumergat, en poste depuis le 1<sup>er</sup> septembre, sera présent.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 30.